



## Orthodontie facture hors devis

Par **Walter1007**, le **28/05/2020** à **01:27**

Bonjour,

J'ai commencé un traitement d'orthodontie le 15/02/2018 (radios, empreintes...) et posé les bagues le 16/07/2018. Nous avons fait un devis avant de commencer le traitement d'un montant de 3165.23 euros sur trois semestres à 820 euros, la contention d'une année à 500 euros, les radiographies à 41.23 euros et le diagnostic à 164 euros.

Le traitement ayant pris du retard, est-il légal que le praticien me facture un semestre supplémentaire de 820 euros alors que ce n'est pas indiqué sur le devis et qu'il n'a jamais spécifié qu'il y aurait ou qu'il pourrait avoir un prolongement de traitement et des charges supplémentaires, ni avant, ni pendant le traitement. Il m'avait bien assuré que cela serait terminé en 18 mois. Je suis censé retirer les bagues au mois de juillet et je n'ai pas encore payé cette facture supplémentaire imprévu, qui m'est tombé dessus et qui est hors de mon budget initial. Donc je me demandais si cette pratique était légale et si je serai forcé de payer car cela ne me semble pas très honnête. De plus j'ai l'impression que le traitement a trainé et aurait pu être fini dans les temps.

Je vous remercie de votre aide.